

La conception de la défense nationale en Yougoslavie

Autor(en): **Tobler, W.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **120 (1975)**

Heft 7

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La conception de la défense nationale en Yougoslavie

1. INTRODUCTION

Certes, il y a des différences énormes entre la Yougoslavie et la Suisse en ce qui concerne la superficie, le nombre d'habitants, la densité et le niveau de vie de la population. Mais l'exemple de la Yougoslavie est quand même valable aussi pour nous et peut se prêter à être une base de réflexion. C'est un pays disposant de moyens restreints et où la volonté d'indépendance est très profonde.

2. LA DÉFENSE INTÉGRALE

En Yougoslavie on a créé la notion de défense intégrale. Les bases juridiques sont ancrées dans la constitution et développées dans les lois.

La *constitution* fixe que

- la défense du pays est le droit, mais aussi le devoir suprême et l'honneur de tout citoyen,
- l'Etat central, les Républiques, les communes ainsi que toutes les institutions du droit civil (entreprises, sociétés, etc.) doivent contribuer à cette défense,
- personne n'a le droit de signer une capitulation ou d'accepter une occupation du territoire.

La *loi sur la défense nationale* énumère les principes. Toutes les organisations et institutions de la vie politique et civile du pays sont considérées comme moyens actifs. On désire ainsi réaliser dans la pratique ce que la notion « peuple armé » signifie. La défense intégrale est une philosophie stratégique. On veut ainsi préparer et incorporer toute la société à un combat de longue durée.

Ce ne sont pas seulement les formations militaires (dans le sens étroit du terme) qui entrent en jeu dans la balance des forces, car (selon un texte officiel) « les expériences ont démontré que la volonté de défense d'un peuple a un effet dissuasif certain sur tout agresseur ».

3. LES MOYENS

Il importe de distinguer d'une part les forces militaires, soit l'armée opérative et les formations de la défense du territoire, et d'autre part une sorte de milice, chargée de faire fonctionner la vie de la communauté (les formations de police, des unités de la protection civile etc. en sont les composantes).

L'armée opérative a été créée pour mener des opérations militaires dans le sens habituel du mot. Elle est caractérisée par un équipement et un armement de bonne technicité et par sa mobilité. Elle englobe les 3 composantes, armée de terre, aviation et marine côtière. L'armée de terre est organisée comme d'habitude en corps d'armée, divisions, brigades et régiments. Mais les structures sont pensées de telle sorte que l'adaptation à d'autres formes de combat soit facilement réalisable si l'adversaire se révèle trop puissant et submerge le champ d'opération. L'armée opérative fournit une aide matérielle, intellectuelle et morale aux autres éléments de la défense.

Les *formations de la défense du territoire* sont très nombreuses. Les expériences faites pendant la deuxième guerre mondiale sont à la base de leur organisation. Du point de vue commandement, elles ne sont pas soumises à l'armée opérative, mais la coopération est quand même assurée. Equipées, organisées et instruites dans le genre infanterie simple, les formations de la défense du territoire couvrent tout le pays et y représentent une infrastructure *de combat*.

Chaque entreprise, chaque société, chaque hameau, chaque village et chaque ville organisent leurs formations. L'équipement et l'instruction sont à la charge de ces organisations et non de l'Etat central.

Des préposés à la défense dans les districts et dans les Républiques sont chargés de la surveillance et coordonnent tous les efforts. Il leur incombe aussi de faire le lien avec l'armée opérative, de fixer le comportement tactique et les méthodes de coopération. En cas de guerre, le champ d'activité de ces formations de la défense du territoire peut être intégré très étroitement dans la zone de l'armée opérative, mais ce champ d'activité peut aussi être ailleurs, par exemple pour protéger un flanc opératif ou les arrières. En cas d'occupation le champ d'activité sera dans le dos de l'adversaire et le style de combat sera du type combat de partisans.

Les *formations de la milice* sont (en temps de paix) indépendantes des forces de la défense du territoire et de leur structure de commandement. Elles n'y seront intégrées qu'en temps de guerre. Les formations de la protection civile sont organisées à l'échelon entreprise, village et ville, et ceci à leurs frais. La commune est essentiellement responsable du fonctionnement de ces formations et des mesures à envisager dans des cas types.

4. RÔLE ET INTERACTION DE L'ARMÉE OPÉRATIVE ET DES FORMATIONS DE LA DÉFENSE DU TERRITOIRE

L'image d'une guerre moderne contre un envahisseur disposant de moyens multiples et supérieurs quant au nombre et quant à la technicité est à la base de la conception stratégique de la défense intégrale. On s'est efforcé d'étudier les différents types d'une agression possible et de trouver des solutions adéquates dans des situations variables. Et surtout il a fallu trouver une conception d'une haute valeur dissuasive.

Une première originalité de la solution acquise se trouve dans la bipolarité des moyens : armée opérative et forces de la défense du territoire. Toutes les combinaisons sont possibles : les moyens entrent en action simultanément ou l'un après l'autre, sur le même champ de bataille ou sur des théâtres d'opération différents. Mais dans tous les cas, leurs actions se complètent.

Une deuxième originalité se caractérise par la notion de la « transformation ». Il y a en de deux sortes : transformations ascendantes et transformations descendantes. Les formations de l'armée opérative peuvent subir des changements dans leurs structures et finalement s'intégrer dans les formations de la défense du territoire, en assumant aussi leurs formes de combats. C'est la transformation descendante. Cela sera le cas sous l'influence d'un adversaire supérieur en technicité et en nombre, et après une première phase de guerre, donc après avoir gagné le temps nécessaire pour mobiliser la nation entière. Cette transformation descendante mène finalement à un combat de partisans, et à la résistance complète de la nation entière. Dans la transformation ascendante, les formations de la défense du territoire s'intègrent de plus en plus dans le dispositif de l'armée opérative. Celle-ci se gonfle donc et devient de plus en plus forte contre un adversaire qui n'a pas pu manifester sa supériorité classique.

Les possibilités, les conditions et les méthodes permettant de telles transformations sont un sujet d'étude intéressant et important pour les planificateurs militaires et les tacticiens. On devrait se pencher davantage sur ces problèmes.

En toute situation, il importe de garder la liberté d'action et d'imposer à l'adversaire sa propre volonté. L'organisation défensive de tout l'espace national (en vue du combat et non seulement en vue du soutien logistique), les méthodes de transformation et une volonté acharnée de résistance de toute la nation doivent contribuer à cet effet.

5. RÔLES DES COMMUNES

Ils sont très nombreux, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. C'est aux communes qu'incombe la préparation en temps de paix. Ce sont elles qui organisent, équipent, instruisent et contrôlent les formations de la défense du territoire et en partie celles de la milice. A cet effet, elles jouissent d'une large autonomie et d'une lourde responsabilité. En temps de guerre, les communes sont intégrées dans les structures de commandement.

Dans chaque commune, il y a un préposé aux questions de la défense intégrale. Il fait partie de l'autorité communale, mais dépend d'autre part des organes respectifs à l'échelon district et province. L'armée opérative collabore beaucoup à l'instruction, surtout en mettant à disposition des instructeurs déjà instruits. C'est ainsi que le «know-how» ne se perd pas lors de la libération du service militaire.

6. CONCLUSION

La solution de défense nationale en Yougoslavie mérite d'être étudiée. Surtout en ce qui concerne l'organisation de la résistance de la totalité de la population et du combat des partisans, domaine où les expériences réalisées sont de grande valeur. C'est ainsi que les notions de transformation ascendante et descendante méritent d'être retenues. Ce que d'autres ont vécu doit être pour nous au moins une source d'imagination. On n'a jamais fini d'apprendre.

Colonel EMG W. TOBLER